

Ville de Castillon-la-Bataille Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal - Séance du 26 juin 2023

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 13 | ABSENTS EXCUSÉS 10 | VOTANTS 19

OBJET : N° L23-06/37-01/AG CONSTRUCTION D'UN COURT DE TENNIS A PUJOLS SUR

DORDOGNE

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin, le Conseil Municipal de la Commune de Castillonla-Bataille dûment convoqué le 21 juin 2023 s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Josiane ROCHE, Philippe BRIMALDI, Florence JOST, Fernand ESCALIER, Christine JOUANNO, Hicham TARZA, Patrick TRACHET, Saliha EL AMRANI, Valérie LEVERNIER, Nicole CAMPANER, Séverine DECROCK.

Etaient absents excusés: Jean-François LAMOTHE donne procuration à Jean-Claude DUCOUSSO, Sylvie LAFAGE donne procuration à Florence JOST, Josette DANIEL donne procuration à Jacques BREILLAT, Pierre MEUNIER donne procuration à Fernand ESCALIER, Jean-Pierre DORIAC donne procuration à Christine JOUANNO, Gérard FERAUDET donne procuration à Josiane ROCHE, Quentin CHIQUET FERCHAUD, Sophie SEIGUE, Patricia COURANJOU, Jean-Luc BELLEINGUER.

Le scrutin a eu lieu, Josiane ROCHE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M le Maire signale que les courts de tennis de Castillon la Bataille sont enclavés dans une zone urbanisée qui n'est pas adaptée à la poursuite de la pratique, et que la mutation foncière de ces terrains est désormais envisagée.

M le Maire indique qu'une réflexion est en cours pour redéployer les courts de tennis sur le territoire intercommunal. Il précise les contours du projet, qui prévoit la fermeture des courts utilisés par le Tennis Club Castillon / Saint Magne situés rue Montesquieu :

- Construction d'un court de tennis par la mairie de Castillon-la-Bataille, sur le territoire communal de Pujols sur Dordogne, sur un terrain appartenant actuellement à la commune de Pujols sur Dordogne et qui serait acquis par la commune de Castillon la Bataille.
- Dans un second temps, construction d'un court de tennis par Communauté de Communes de Castillon / Pujols, à Pujols sur Dordogne, sur un terrain appartenant actuellement à la commune de Pujols sur Dordogne.

M le Maire précise que de son côté, Mme la Maire de Pujols sur Dordogne pourra inviter son conseil municipal à se prononcer favorablement à la vente d'une parcelle à la ville de Castillon la Bataille, ce qui ne nécessitera pas forcement de prononcer le déclassement de cette parcelle même si la parcelle relève du domaine public selon les dispositions de l'article L3112-1 et suivantes du code général de la propriété des personnes publiques,

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Accusé de réception en préfecture 033-213301088-20230626-L23063701AG-DE Date de télétransmission : 29/06/2023 Date de réception préfecture : 29/06/2023



Ville de Castillon-la-Bataille Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal - Séance du 26 juin 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise M le Maire de Castillon la Bataille à acquérir une parcelle appartenant à la ville de Pujols sur Dordogne pour construire un court de tennis

Accepte le principe de construire un court de tennis sur une parcelle communale située sur le territoire de la ville de Pujols sur Dordogne.

Autorise M le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission En Sous-Préfecture le Et de sa publication le Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le 26 juin 2023 Le Maire, Jacques BREILLAT

